

C4 Economie de proximité

Ce projet est la continuité des activités menées par le Parc pour la labélisation de produits et le développement des filières locales. Le Parc organise la labélisation des produits issus du territoire avec le Label Produit des Parcs suisses et réalise des actions de promotion. Outre la promotion de produits alimentaires, le Parc collabore également à la mise en valeur d'autres filières et de services locaux comme le bois et la laine. Le Parc conseille des porteurs de projet pour le développement d'infrastructures renforçant les capacités des filières locales ou pour des réalisations illustrant les possibilités d'activer les filières locales.

DESCRIPTIF

Ce projet est la continuité des activités menées par le Parc depuis 2012 pour la labélisation de produits et le développement des filières locales, principalement alimentaires mais également mettant en valeur d'autres ressources locales comme la laine et le bois régional.

Le Parc va poursuivre ses activités de labélisation et de promotion des produits du terroir en s'appuyant sur le label national « Produit des parcs suisses » et en collaboration avec la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) et Neuchâtel Vins et Terroir (NVT). Un enjeu de la poursuite du projet consiste en l'application des futures directives en cours de révision qui verront le renforcement du pilier durabilité du label. Le Parc va accompagner l'ensemble de ses 22 producteurs actuels (état août 2023) pour garantir leur adéquation aux nouvelles directives. Pour ce faire, il va également inciter ses producteurs à devenir des entreprises partenaires du Parc (voir projet C2 « Transition de l'économie régionale »).

En plus des activités de certification et de promotion, le Parc va continuer ses activités de conseil dans la mise en œuvre des deux projets de développement régionaux (PDR) en cours sur le territoire du Parc (cf. Etat du projet), en collaboration avec les autres organisations partenaires. Le Parc sera particulièrement actif sur la déclinaison des mesures collectives suivantes prévues dans le cadre des PDR :

- Coordination générale des deux PDR et actions de communication et marketing (JB et NE)
- Installations des cabanons en bois régional (JB)
- Développement d'un système de livraison dans le Jura bernois avec l'appui de D/CLIC Terroirs (JB et NE)
- Étape 2 du développement de D/CLIC Terroir qui vise la construction d'un centre logistique et d'une vitrine promotionnelle à Evologia (NE)
- Mesures de développement de la filière céréales et de la filière fruits (JB)
- Suivi du développement de la vitrine à La Couronne, à Sonceboz (JB)

Concernant les autres filières et services locaux, le Parc va poursuivre le développement en cours pour valoriser la filière du bois régional en partenariat avec

C. Territoire & Transition

Une économie durable pour tous

Lignum Jura bernois (cf. Etat du projet) et consolider son appui à la promotion du bois régional.

Le Parc veille à rester disponible pour de nouvelles demandes similaires et à approfondir les possibilités de valorisation d'autres produits et services régionaux.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc.

- Valoriser et préserver les ressources naturelles et les savoir-faire.
- Augmenter la part des produits régionaux dans la consommation locale.
- Développer la durabilité des entreprises régionales.

Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions.

- Les communes et organisations partenaires s'appuient sur le Parc pour agir et innover dans les domaines liés à la durabilité.

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines

- Les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité sont discutées et adoptées par les nombreux acteurs concernés.

Importance du projet pour le Parc

Il s'agit d'un projet majeur qui permet de favoriser le développement économique régional durable, l'une des missions de base des parcs suisses. Il renforce la création de valeur ajoutée dans les filières locales, de la production brute en passant par la transformation, et favorise la consommation locale dans le périmètre du Parc et aux alentours (Jura bernois, canton de Neuchâtel). Il s'appuie également sur un intérêt plus grand des consommateurs pour des produits locaux et de qualité.

Le projet active également des synergies avec d'autres institutions opérant dans le domaine. Etroitement lié aux pratiques agricoles et sylvicoles, ce projet renforce également la mise en œuvre de la transition de l'économie vers plus de durabilité par l'accompagnement du Parc des entreprises partenaires des domaines concernés.

Lien avec d'autres projets

A2 Biodiversité des pâturages et des champs

B3 Paysage et patrimoine rural

B2 Culture du bâti et du paysage

C2 Transition

C3 Tourisme durable

C1 Climat

D2 Animations pour enfants

D4 Communication

F1 Partenariats

ETAT DU PROJET

Labélisation de produits

Le Parc Chasseral labélise depuis 2014 des produits alimentaires avec le label « Produit des parcs suisses ». Alors que le Parc avait prévu un maintien du nombre de producteurs labélisés, le nombre de producteurs au bénéfice du label a augmenté durant la dernière convention-programme (voir tableau ci-dessous), notamment grâce aux démarches menées pour renforcer la diversité des produits dans les points de vente régionaux. La création de deux nouvelles entreprises (un point de vente à La Couronne à Sonceboz et la plateforme de distribution D/CLIC Terroirs) y ont contribué.

	Etat 2020	Etat 06.2023	Etat attendu 12.2024
Nombre de producteurs au bénéfice du label	16	22	30
Nombre de produits labélisés Parcs suisses	128	191	220
Nombre de produits labélisés référencés sur D/Clic Terroirs	0	182	200

En 2023, via les PDR, le Parc a accompagné le référencement de produits du Parc pour la vente à La Couronne via D/CLIC Terroirs. Le Parc Chasseral a participé activement à la révision des directives sur le Label Produit. Dix producteurs ont été interviewés dans le cadre de la phase pilote d'évaluation des directives.

En plus des démarches de labélisation, le Parc réalise diverses actions de promotion des produits qui sont guidées par une stratégie établie en 2020 :

- La réalisation d'un étiquetage uniforme permettant une communication commune des produits sur les étalages qui renforce la visibilité du label. Huit producteurs utilisent cette étiquette pour 66 de leurs produits-phares (voir projet D4 « Communication »).
- La tenue de stands promotionnels lors de plusieurs foires et manifestations (en principe, le Parc participe par la tenue d'un stand lors de la Fête de la Tête de Moine, au Marché des parcs suisses, à Fête la Terre, à la Foire de Chindon, au Concours suisse des produits du terroir et au Salon des Goûts et Terroirs).
- La délivrance de bons « Terroir du Chasseral » : 1'555 bons vendus depuis 2013 pour un total de CHF 47'520.- et la commande de paniers du terroir via le site internet du Parc (2'192 paniers commandés depuis 2015 pour un total de CHF 89'495.-)
- L'activation de diverses opérations de promotion réalisées en partenariat avec les organisations de promotion des marques Grand Chasseral regio.garantie (anciennement Jura bernois Produits du terroir, gérée par l'intermédiaire de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) et Neuchâtel Vins et Terroirs (NVT). Par exemple : soutien à l'organisation des Jubénales (portes ouvertes pour la promotion des produits du terroir dans le Jura bernois), actions sur les réseaux sociaux en marge de la brochure « Terroir à savourer » en partenariat avec Jura & Trois Lacs, NVT, la FRI et le Parc du Doubs, etc.)

Coordination avec les organisations de promotion des produits du terroir

Le Parc a établi une stratégie pour la promotion des produits labélisés¹ dans laquelle il s'engage à coordonner les actions de communication avec les organisations de promotion des produits régionaux existantes (FRI, convention établie depuis 2012) dans des actions communes faisant rayonner l'ensemble des producteurs et canaux de distribution partenaires. Ces partenariats renforcent les efforts réalisés en matière de promotion des produits régionaux. La marque « Produit des Parcs suisses » apparaît alors comme une marque *premium*.

Outre ces actions de promotion, la certification de tous les produits est organisée conjointement avec les organisations de promotion des marques régionales (FRI/NVT) afin de faciliter les processus pour les producteurs et afin de réduire les frais de certification. Le Parc Chasseral a également joué un rôle important dans la création et l'implantation de la marque Grand Chasseral sous sa forme regio.garantie pour les produits alimentaires régionaux, laquelle est devenue une mesure phare du PDR du Jura bernois pour la promotion des produits alimentaires issus du Jura bernois.

Pour mémoire

L'appui à l'élaboration de projets de développement régionaux agricoles

Ces projets sont mentionnés ici pour mémoire. En effet, depuis 2023, les activités décrites sont financées par les PDR (OFAG) et non pas par la convention programme « parcs d'importance nationale ».

Le fruit de ces années de partenariat avec les milieux agricoles se traduit aujourd'hui dans la réalisation de deux vastes projets de développement régionaux (PDR) dans lequel le Parc est impliqué dans la coordination et l'accompagnement.

Dans le cadre du PDR Val-de-Ruz, le Parc a rejoint le comité de pilotage au début de l'étude préliminaire en 2017 au côté de la Chambre d'agriculture (CNAV), du service de l'agriculture (SAgr) et de Bio Neuchâtel. Aujourd'hui, le Parc conseille l'association du PDR pour la coordination (convention établie en 2022) de la mise en œuvre qui a démarré en 2021 et qui court jusqu'à 2026. Le PDR englobe 13 projets partiels visant à renforcer les circuits courts par de la transformation locale de produits et la mutualisation des livraisons via D/CLIC Terroirs. Le Parc est le principal conseiller pour le développement de l'entreprise D/CLIC Terroirs, mesure collective phare du PDR.

Côté Jura bernois, le Parc fait partie des initiateurs du PDR « Produire et manger local » en partenariat avec la Chambre d'agriculture (CAJB) et la FRI. La phase de documentation a été déposée début 2023 et le projet a pour ambition de démarrer en 2024 pour se terminer en 2029. Le PDR englobe 16 projets partiels visant le développement de filières de production (fruits, viande, céréales) et de promotion de la vente des produits (par l'amélioration de la distribution des produits, par la création de micro-points de vente en self-service (cabanons en bois) et l'aménagement d'une vitrine promotionnelle dans le centre de promotion du Grand Chasseral à La Couronne, à Sonceboz).

Promotion du bois comme ressource régionale

Le Parc a d'ores et déjà initié des projets pour valoriser la ressource bois. Un important travail a été réalisé depuis 2012 pour développer une technique d'impression sur bois afin d'avoir une alternative aux panneaux en matière synthétique résistante aux intempéries, lors de la confection de panneaux signalétiques (carte d'orientation pédestre, panneaux sur les réserves forestières, etc.). D'abord développé avec un imprimeur et une menuiserie, le savoir-faire autour de cette technique a été étendu avec la collaboration de plusieurs menuiseries du Parc (3 menuiseries impliquées) en fonction de la réalisation d'expositions en pleine air (Art-en-vue, exposition photo Le Paysage dans tous ses états, Les Traverses de Tramelan). Le Parc a également aidé l'imprimeur à candidater pour le Prix à l'innovation bois en 2022.

Avec la Haute école bernoise (BFH), département architecture, bois et génie civil dans le cadre du travail pratique du semestre d'hiver 2019, une construction en bois local a

¹ 2020, stratégie pour les produits labélisés du Parc, voir **annexe**

C. Territoire & Transition

Une économie durable pour tous

été conçue et réalisée par des artisans locaux. Ce pavillon, qui est un prototype d'infrastructure touristique et pensé comme marqueur territorial, a été installé temporairement à Nods de décembre 2019 à juin 2020. Il a été installé en 2023 dans la commune de Péry-La Heutte dans le cadre de la création d'un sentier didactique par Pro Natura Jura bernois.

Sur la base de ces premiers acquis, un projet d'ampleur en partenariat avec Lignum Jura bernois a démarré en 2022. Il s'agit du lancement d'un concours d'architecture qui permettra de définir les contours du futur cabanon de vente de produits régionaux développé dans le cadre du PDR du Jura bernois. Le concours vise à promouvoir la construction en bois de la région avec pour critères de sélection le choix de la matière première (bois local) et le processus de réalisation (construction en partenariat avec des entreprises régionales).

Notons encore que le Parc a noué les premiers partenariats avec deux entreprises du bois dans le cadre du projet entreprises partenaires. Les deux entreprises concernées sont particulièrement attentives à l'utilisation quasi-exclusive de bois issu des forêts régionales dans leurs réalisations (construction, confection de meubles, voir projet C2 « Transition »).

Développement d'autres biens et services régionaux

Le Parc soutient également des projets favorisant d'autres filières de transformation de matières premières régionales (par du coaching, de la réalisation d'études de faisabilité, la constitution de dossier de recherche de financement, etc.), à l'instar du soutien que le Parc a apporté à la création de la filature Laines d'ici en 2017. Des marges de progrès autour du développement de la filière de la laine demeurent (par exemple, la filature Laines d'ici transforme désormais la laine de la toison au fil mais souhaiterait renforcer le développement de partenariats permettant la confection de produits finis, comme des vêtements en laine ou des objets en feutre).

Dans le cadre du développement de la marque territoriale Grand Chasseral, qui promeut les entreprises de la région du Jura bernois, le Parc apporte ses conseils sur les thèmes en lien avec les produits alimentaires, la restauration, l'impact sur la biodiversité et la mobilité en participant au comité d'attribution Grand Chasseral. De cette manière, il rend attentif et promeut une économie de proximité auprès de ses instances et entreprises.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les produits régionaux sont connus et consommés dans la région. Les infrastructures permettant de créer ou maintenir les étapes de transformation dans la région et visant la création de la valeur ajoutée dans le territoire du Parc sont développées. Le nombre d'exploitations agricoles et sylvicoles se maintient.

Le Parc travaille en complémentarité avec les institutions des domaines concernés et facilite la mise en œuvre de projets d'ampleur tout en renforçant la prise en compte de la durabilité des modes de production.

Orientée par les valeurs du Parc, les entreprises des filières locales prennent en compte l'impact de leurs activités pour favoriser un environnement naturel de qualité.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

C4.01 Labélisation de produits

Réponse aux demandes de nouvelles certifications et établissement d'une convention. Renouvellement des conventions existantes sur la base des nouvelles directives nationales Label Produit. Promotion des produits certifiés via les supports de communication du Parc et lors de foires et manifestations.

C4.1 2028 : Tous les produits labélisés répondent aux nouvelles directives de la marque « Produits des parcs suisses »

Pour mémoire

Les entreprises avec des produits labélisés « Produit des parcs suisses » seront encouragés à devenir également « entreprise partenaire » (voir projet C2 « Transition »).

C4.02 Coordination avec les organisations de promotion des produits du terroir

Certification conjointe des produits avec la marque régionale concernée (Grand Chasseral regio.garantie ou Neuchâtel Vins et Terroirs).

C4.2 annuel : La certification des produits labélisés est organisée conjointement avec celle des marques régionales

Promotion des produits certifiés dans le cadre des actions prévues par les organismes de promotion des produits du terroir.

C4.3 annuel : La promotion de la marque « produits des Parcs suisses » est coorganisée avec les organisations responsables des marques régionales

C4.03 Promotion du bois en tant que ressource régionale

Promotion de l'impression sur bois et intégration de la technique (dans la mesure du possible) dans le cadre des activités du Parc (ex. exposition, installation de panneaux signalétiques, etc.).

C4. 4 2028 : 20 cabanons en bois local ou autre déclinaison (automate ou étagère), marqueur régional, sont réalisés

Mise en valeur de la filière du bois local par le soutien à la réalisation de petits projets d'infrastructures comme les cabanons ou pavillons en partenariat avec Lignum Jura bernois

C4.04 Conseils à d'autres biens et services régionaux

Conseil pour le développement d'autres filières de production régionale (laine, cosmétiques, lin, etc.) ou de services.

C4.56 2028 : 2 autres biens ou services spécifiques bénéficient de l'appui du Parc

Indicateurs pour la convention programme

Indicateur global

C4 2028 : Doublement du chiffre d'affaires des produits labélisés « Parc » vendus via D/CLIC Terroirs (par rapport à l'état au 31 décembre 2023)

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Saralina Thiévent, responsable du pôle « Territoire et transition », 15% EPT.
- Armelle von Allmen, responsable de projets « Territoire et transition », 35%.
- Nadia Sylvant, responsable de projets « Territoire et transition », 45%.

Au total, le projet C4 « Economie de proximité » mobilise 0.95 personne.

Partenaires

Labélisation et coordination pour la promotion des produits alimentaires régionaux

- Producteurs et transformateurs régionaux
- Métairies et restaurateurs
- Points de vente régionaux
- Fondation Rurale Interjurassienne, Neuchâtel Vins et Terroir
- Chambre d'agriculture du Jura bernois, Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
- Union des paysannes et des femmes rurales du Jura bernois (UPJB), Union des Paysannes Neuchâteloises
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques, Commission d'attribution de la marque Grand Chasseral
- Service de l'agriculture du canton de Neuchâtel, Office de la nature et de l'agriculture du canton de Berne
- Jura bernois Tourisme, Neuchâtel Tourisme et Jura & Trois Lacs
- Réseau des parcs suisses
- Groupe consultatif national Label Produit
- Office fédéral de l'environnement
- Association suisse des produits régionaux, Regio.garantie Romandie
- Fédération des vignerons du lac de Bienne

C. Territoire & Transition

Une économie durable pour tous

- Interprofessions Tête de Moine AOP et Gruyère AOP
- Associations Bio-Neuchâtel et Bio Bern
- Organisme intercantonal de certification
- Associations des PDR du Val-de-Ruz et du Jura bernois « Produire et manger local »
- D/CLIC Terroirs
- Fondation Grand Chasseral

Autres filières locales

- Les acteurs susmentionnés, auxquels s'ajoutent :
- Chambre d'économie publique du Jura bernois
- Laines d'ici
- Pro Evologia
- Lignum Jura bernois et Neuchâtel

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du Label Produit de l'OFEV (Etat: avril 2013).
- Lignes directrices nationales des marques régionales de l'association suisse des produits régionaux / Label Regio.garantie
- Directives régionales pour les produits alimentaires : Règlement des marques régionales « Grand Chasseral regio.garantie » et « Neuchâtel Vins et Terroir », Charte « La bonne adresse » de la FRI (pour la restauration et les magasins)
- Cahiers des charges Tête de Moine AOP et Gruyère AOP
- Cahier des charges pour la production biologique, cahier des charges IP Suisse
- Politique agricole (contributions à la biodiversité, au système de production, à la qualité du paysage, à l'efficacité des ressources)
- Stratégie économique 2030 du Jura bernois dont la marque territoriale Grand Chasseral est issue
- Plan directeur régional de Val-de-Ruz et accord de positionnement stratégie « Région Val-de-Ruz - Etat de Neuchâtel »
- Projet de développement régional du Val-de-Ruz
- Projet de développement régional du Jura bernois « Produire et manger local »
- Plan de mise en œuvre (PMO) de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Règlement du Label Bois suisse
- Plan climat cantonal 2022-2027 du canton de Neuchâtel

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028

BUDGET ET FINANCEMENT

C. Territoire & Transition

Une économie durable pour tous

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	190'000	190'000	190'000	190'000	760'000
C4.01 Labélisation de produits	75'000	75'000	75'000	75'000	300'000
C4.02 Coordination avec les organisations de pro	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
C4.03 Promotion du bois comme ressource région	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
C4.04 Conseils à d'autres biens et services région	15'000	15'000	15'000	15'000	60'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	190'000	190'000	190'000	190'000	760'000
RESSOURCES FINANCIERES	190'000 100%	190'000 100%	190'000 100%	190'000 100%	760'000 100%
Confédération « parcs »	95'000 50% *	95'000 50%	95'000 50%	95'000 50%	380'000 50%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	42'000 22%	42'000 22%	42'000 22%	42'000 22%	168'000 22%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	15'000 8%	15'000 8%	15'000 8%	15'000 8%	60'000 8%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	38'000 20%	38'000 20%	38'000 20%	38'000 20%	152'000 20%
Communes et membres	13'000	13'000	13'000	13'000	52'000
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	5'000	5'000	5'000	5'000	20'000
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par le Parc	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%